



Trail des LOUPIOTES 2021

RÈGLEMENT

- ART 1 : Épreuves

TRAIL DES LOUPIOTES

Date : 13 novembre 2021

Départ et arrivée Foyer des Jeunes et d'Education Populaire Allée de Christus à Saint Paul les Dax

Type de course : Trail nocturne

Distances : 7km (départ 18H20) / 15 km (Départ 18h00)

Identification de l'organisateur :

Saint Paul les Dax Triathlon

Chez BEACIT Place du Marché

40990 Saint Paul les Dax

Présidente Mme CHAZALY Claire Portable : 06-37-17-20-00

- ART 2 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de certaines fédérations sportives et aux non licenciés, sous réserve pour ces derniers de la présentation d'un certificat médical rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), mentionnant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation. Ce certificat devra être fourni lors de l'inscription ou lors du retrait du dossard.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera ces certificats en original ou en copie en tant que justificatifs pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences acceptées pour prendre part à la course sont :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass « J'aime COURIR » délivrée par la Fédération française d'athlétisme,
- Licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

Cette licence devra être en cours de validité le jour de la course. Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

Règles sanitaires (COVID) :

- La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour accéder au site pour toutes personnes de plus de 12 ans.
 - Après le contrôle un bracelet vous permettra de circuler librement. Le port du masque n'est pas obligatoire, mais reste préconisé dans les zones de fréquentations élevées.
 - Tout concurrent et accompagnant doivent obligatoirement appliquer les règles sanitaires en vigueur.
 - Le briefing sera accessible en ligne.
 - Ces règles sanitaires peuvent être modifiées selon les consignes COVID en vigueur à la date de la compétition
- Art 3 : Inscriptions et retrait des dossards

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription de manière dématérialisée ou non attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire. En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'inscription se fera exclusivement sur le site WWW.SOCHRONO.FR jusqu'au 11 novembre 18h. Le paiement sera effectué en ligne.

Le retrait des dossards s'effectuera entre 16H00 à 17H30, le 13 novembre 2021, au Foyer des Jeunes et d'Education Populaire Allée de Christus à Saint Paul les Dax

Les Tarifs d'inscription en ligne seront les suivants :

7 km : 8€ (frais de traitement SOCHRONO en sus)

15 km : 14 € (frais de traitement SOCHRONO en sus)

Tous les coureurs mineurs le jour de la course devront fournir lors de leur inscription une autorisation parentale.

Inscription sur place possible : majoration de 3€

- ART 4 : Catégories d'âge

La course de 7 km est ouverte aux concurrents nés en 2006 et avant.

La course de 15 km est ouverte aux concurrents nés en 2004 et avant.

- ART 5 : Ravitaillements

Des ravitaillements solides et liquides seront disponibles :

- deux sur le 15km,
- un sur le 7km.
- Un à l'arrivée.

- ART 6 : Organisation

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour toutes les courses. Des points de contrôle seront placés sur les parcours.

Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves, dans le respect des règles techniques et de sécurité édictées par la FFA.

L'organisation met à disposition des participants un parking, des douches et sanitaires.

La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de toute la course, sur le devant. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

L'itinéraire de la manifestation inclut un ou des passages sur des propriétés privées, pour lesquelles l'organisateur détient les autorisations des propriétaires. En aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces propriétés, en dehors de la manifestation. En cas de manquement à ce point, l'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable d'aucune manière.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, sans garantie du kilométrage dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

- **ART 7 : Assurance**

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture. L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

- **ART 8 : Résultats – récompenses – tirage au sort**

La gestion des résultats est assurée par le Saint Paul les Dax Triathlon.

Les résultats seront affichés en version papier sur place, puis disponible en ligne sur le site Internet d'inscription SOCHRONO et du Saint Paul les Dax Triathlon.

Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

- **ART 9 : Informatiques et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite «

informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, sur SOCHRONO.fr.

Les catégories récompensées seront les suivantes : (Sur le 7 et le 15 km)

- SCRATCH Homme et Femme 1-2-3
- Vainqueur Homme et Femme dans les catégories, hors coureurs primés en Scratch:
Jeunes (nés avant 2002 / Seniors (né entre 1987 et 2001) / Masters (né avant 1986)

Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante triathlonsaintpaullesdax@gmail.com et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr)

- ART 10 : Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

- ART 11 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser une partie des frais d'engagement des concurrents, en fonction des coûts engagés par le Saint Paul les Dax Triathlon.

- ART 12 : Handisport

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

Néanmoins un partenariat est mis en place avec le SSID des Landes afin d'accueillir des athlètes du Sport Adapté Landais.

- ART 13 : Accompagnateurs

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

- ART 14 : Matériel obligatoire

Lampe Frontale

- ART 15 : Matériel conseillé

Couverture de survie

Flasque / Bidon et barre énergétique

Téléphone portable avec ces numéros enregistrés, Claire : 06 37 17 20 00

L'organisateur informe les coureurs que ce matériel est obligatoire pour l'ensemble des courses mais ne sera pas vérifié avant le départ. En cas d'accident ou de litige, le coureur ne pourra en aucun cas, se retourner contre l'organisateur.

- ART 15 :

L'inscription au Trail des Loupiotes vaut accord de ce règlement.

Toute l'équipe des bénévoles reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaite un bon entraînement.